

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène - PERRET Cécile - JOBEZ Jean-Claude - LAGADEC Christelle - BOUFFLERS Myriam - MOREL Jean-Baptiste - APAYDIN Kadir - FOURNET Alain - NICOU Olivier

Membres excusés : DAMIANS Norbert - LAFON Patrick - RAÏ Emilie

Membre excusé ayant donné pouvoir : FLAMANT Sébastien donne pouvoir à FOURNET Alain

Arrivée de M.LAZZARO Olivier (après délibération)

Reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon – cimetière communal- Délibération N°32/2022 approuvée

Monsieur le Maire explique qu'une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon a été entreprise fin 2019, afin de garantir la sécurité au sein du cimetière communal.

Cette procédure se termine cette fin d'année 2022, notamment par le procès-verbal de constat d'abandon établi le 06/12/2022. Ainsi, 14 concessions sont soumises à reprise.

Le maire indique qu'une partie des travaux a déjà été budgétisée sur 2022. Il demande au conseil municipal de valider cette reprise qui pourra se réaliser en plusieurs tranches, compte tenu des frais engagés et selon le budget disponible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE le maire a réalisé la reprise des concessions ayant fait l'objet de la procédure de reprise applicable aux concessions perpétuelles en l'état d'abandon et à faire toutes les démarches relatives à cette opération.

Questions diverses :

Les travaux :

L'école : les dernières réserves ont été levées et les dernières factures vont être prochainement réglées. Les demandes de subvention pourront ainsi se faire ensuite.

Travaux du haut village :

Les travaux se situent actuellement rue des Combes, avec du retard sur le planning initial. Durant les vacances de Noël, les travaux sont suspendus mais la circulation sur le haut village sera rétablie pour les riverains.

Début janvier, la rue du pressoir sera terminée pour attaquer ensuite chemin de Buya et la place de l'église. Fin janvier, ce sera la montée Balthazar.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le 23 janvier 2023.

Ecole : La directrice d'école souhaite organiser un voyage scolaire en mai 2023 (pour 25 enfants) et sollicite la mairie pour une subvention.

Le conseil est d'accord pour financer une partie de ce voyage et prendra acte pour le budget 2023.

Location de l'ancienne mairie à l'association du foyer rural : une convention sera proposée au président, sans demander de loyer mais avec prise en charge des consommations de l'eau et de l'électricité, en frais réels.

Personnel communal :

L'agent de cantine est toujours en arrêt maladie et a demandé une reconnaissance en maladie professionnelle. Son remplacement a été assuré jusqu'alors par 2 personnes et l'une d'elle ne peut renouveler son engagement début 2023. Une nouvelle personne sera donc en cantine dès janvier 2023, après un remplacement de quelques jours en cuisine par une animatrice scolaire sur décembre.



Mairie d'Ambutrix

La secrétaire de mairie a demandé une mutation fin février 2023. Un recrutement est en cours, avec la volonté pour la commission de recrutement, de recevoir uniquement les candidats ayant une expérience dans la fonction publique.

Projet de délestage électrique par RTE :

La préfecture recommande vivement de télécharger l'application Ecowatt pour savoir si d'éventuels délestages sont envisagés et pour connaître les préconisations afin de réduire notre consommation d'énergie.

Les délestages seraient prévus sur les tranches 8h-13h et de 18h-20h sur une période de 2h maximum.

La question se pose pour les personnes vulnérables, les enfants à l'école, le restaurant scolaire...

La préfecture de l'Ain a dernièrement communiqué qu'actuellement aucun délestage n'est prévu.

Retour sur la réunion su 25/11/22 sur les propriétés forestières :

Une soixantaine de propriétaires a été conviée à cette réunion, une vingtaine de personnes était présente pour échanger sur les possibilités offertes aux propriétaires pour préserver leur bien et éviter les coupes rases sur notre territoire. Il a été abordé une gestion concertée des biens.

Il existe également des biens sans maître, où aucun propriétaire n'est déterminé. Il est possible pour la commune de reprendre ses biens, à l'issue d'une procédure bien particulière.

Marathon de la biodiversité : les plantations des haies à la ferme de La mure et le long du terrain de foot sont prévues pour cet hiver, et financées en totalité par la communauté de communes Plaine de l'Ain.

Pour les autres projets de haies et les mares, aucun accord n'a été trouvé avec les propriétaires concernés.

Retour sur la réunion sur SR3A sur le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI)

Une réunion a eu lieu le samedi 26/11/22 au sein du SR3A avec plusieurs habitants du village pour réfléchir sur la prévention des risques inondations. Un processus de concertation sur plusieurs sessions est en cours.

Déclaration d'intention d'aliéner 2022 :

Les dernières déclarations d'intention d'aliéner sur 2022 ont été présentées au conseil municipal. Il est noté une hausse du foncier butrian.

Réunion publique du 14 janvier 2023 : comme l'année dernière, il est proposé aux butriens de faire un bilan de l'année 2022 et une présentation des projets 2023 plutôt qu'une cérémonie des vœux.

Prochain conseil municipal en 2023, le planning sera envoyé prochainement ;
Fin du conseil municipal à 21h45